

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2022



L'an deux mille vingt-deux, le quinze Février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Laura Strulovici
Date de la convocation des conseillers	9 Février 2022
Date de l'affichage de la convocation	9 Février 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABÈRE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Philippe LE CLERRE, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Madame Danièle KAMENI (**arrivée à 19h15.**) Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Madame Nasser ZOUBIR, donne pouvoir à Madame Michèle PELABÈRE
Madame Magalie FRANÇOIS, donne pouvoir à Monsieur Philippe LE CLERRE
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Madame Emma ABREU

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES PORTANT SUR LE BUDGET DE LA VILLE DE VILLEPARISIS - EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics,
Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 7 février 2022,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 7 février 2022 ;

Considérant que dans les Communes de 3.500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au Maire chargée des finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

PREND ACTE que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Ville de Villeparisis, a eu lieu 2 mois avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à la Trésorière Principale et inscrite au recueil des Actes Administratifs. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

**Le Maire,
Frédéric BOUCHE**

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Villeparisis, Seine-et-Marne. The stamp features a central emblem with a rooster and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE VILLEPARISIS' and 'Seine-et-Marne'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'Frédéric Bouche'.